



Note de synthèse

Compte administratif 2023

LANÇON-PROVENCE

SOMMAIRE

Définition

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

En 2023, la Commune de LANCON-PROVENCE dispose de 2 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe ZAC de la Coudoulette

Ce rapport vient compléter le rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal du 20 février 2024 présentant une analyse de la situation financière de la commune et des orientations à venir pour maîtriser celle-ci. Une nouvelle analyse ne sera donc pas présentée ici.

Ce rapport vise à simplifier la lecture du compte administratif pour l'exercice 2023.

Définition

Contrairement à un budget primitif qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Pour la commune de LANCON-PROVENCE, le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif afin de permettre l'intégration des résultats 2022 au budget primitif 2023.

Le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;

Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local

En outre le Compte administratif est composé des annexes suivantes :

- Tableaux récapitulant l'état des emprunts et dettes ;
- Présentation de l'état des provisions ;
- Présentation des méthodes utilisées pour les amortissements ;
- Présentation de l'équilibre des opérations financières ;
- Présentation de l'état des charges transférées en investissement ;
- Présentation du mode de financement des opérations pour le compte de tiers ;
- Présentation des engagements donnés et reçus ;
- Etat du personnel ;
- Liste des organismes de regroupement dont la commune est membre ;
- Liste des établissements ou services créés par la commune ;
- Tableau retraçant les décisions en matière de taux des contributions directes.
- Etat de variation des immobilisations ;
- Etat présentant le montant de recettes et de dépenses affectées aux services assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée qui ne font pas l'objet d'un budget distinct du budget général.

1. Section de fonctionnement

1.1 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 043 777,34 €, elles étaient de 14 651 729 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

▪ Produits de fonctionnement

	2021	2022	2023
Impôts et taxes	8 730 275,76	9 158 321,71	9 450 177,31
Dotations et subventions	1 658 767,69	1 698 694,83	1 545 086,96
Autres produits courants stricts	1 646 749,28	1 969 290,61	1 917 106,68
Atténuations de charges	155 161,88	156 872,96	88 874,73
Produits financiers	7 420,00	0,00	6 595,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	103 659,71	52 182,15	112 913,66
Produits des cessions d'immobilisations	335 000,00	1 650 000,00	923 023,00
Opérations d'ordre	49 039,68	0,00	51 900,00
Excédent de fonctionnement reporté	662 770,27	1 440 552,98	1 663 282,22
Produits de fonctionnement	13 348 844,27	16 125 915,24	15 758 959,56

▪ Détails des recettes de fonctionnements

	2021	2022	2023	% R Réelle
Impôts et taxes	8 730 275,76	9 158 321,71	9 450 177,31	67 %
Dotations et subventions	1 658 767,69	1 698 694,83	1 545 086,96	11 %
Autres produits courants stricts	1 646 749,28	1 969 290,61	1 917 106,68	14 %
Atténuations de charges	155 161,88	156 872,96	88 874,73	1 %
Total des recettes de gestion courante	12 190 954,61	12 983 180,11	13 001 245,68	93 %
Produits financiers	7 420,00	0,00	6 595,00	0 %
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	103 659,71	52 182,15	1 035 936,66	7 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 302 034,32	13 035 362,26	14 043 777,34	100 %
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	49 039,68	0,00	51 900,00	
Produits des cessions d'immobilisations	335 000,00	1 650 000,00	0,00	
Excédent de fonctionnement reporté	662 770,27	1 440 552,98	1 663 282,22	
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	13 348 844,27	16 125 915,24	15 758 959,56	
Excédent ou déficit de fonctionnement	1 777 747,31	3 063 282,23	2 076 460,78	

1.2 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

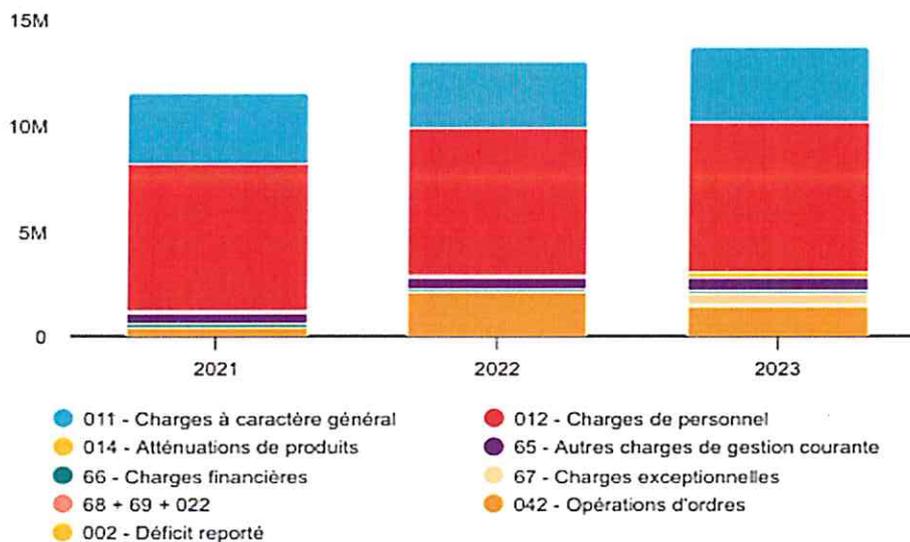
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 12 281 358,93 €, elles étaient de 10 959 597 € en 2022.

▪ Charges de fonctionnement

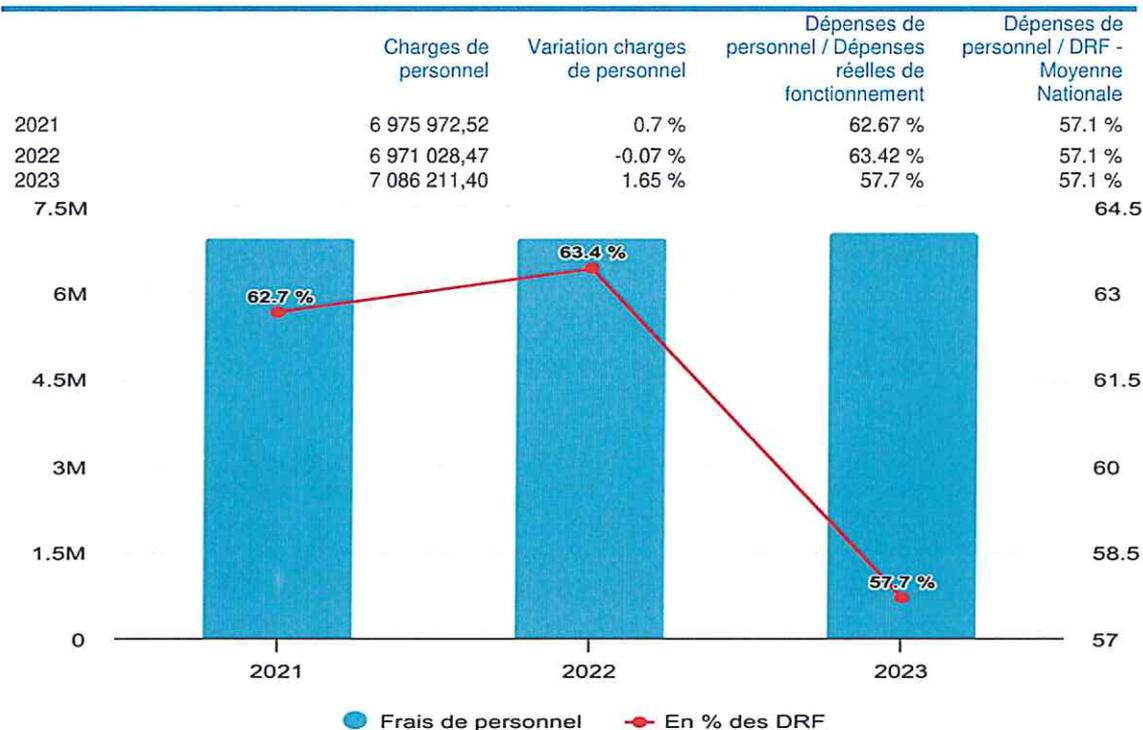
	2021	2022	2023
Charges à caractère général	3 366 979,40	3 209 222,94	3 542 962,48
Charges de personnel	6 975 972,52	6 971 028,47	7 086 211,40
Atténuations de produits	170 378,02	117 172,00	253 565,06
Autres charges de gestion courante	482 520,09	529 249,88	631 573,80
Autres dépenses	0,00	0,00	78 500,00
Charges financières	144 735,07	144 186,47	159 214,34
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	31 304,75	20 696,87	529 331,85
Dépenses réelles de fonctionnement	11 171 889,85	10 959 597,00	12 281 358,93
Opérations d'ordre	399 207,11	2 071 076,38	1 401 139,85
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Dépenses totales de fonctionnement	11 571 096,96	13 062 633,01	13 682 498,78



▪ Evolution du 011 sur la période

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2021	3 366 979,40	4.21 %
2022	3 209 222,94	-4.69 %
2023	3 542 962,48	10.4 %

▪ Frais de personnel



2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

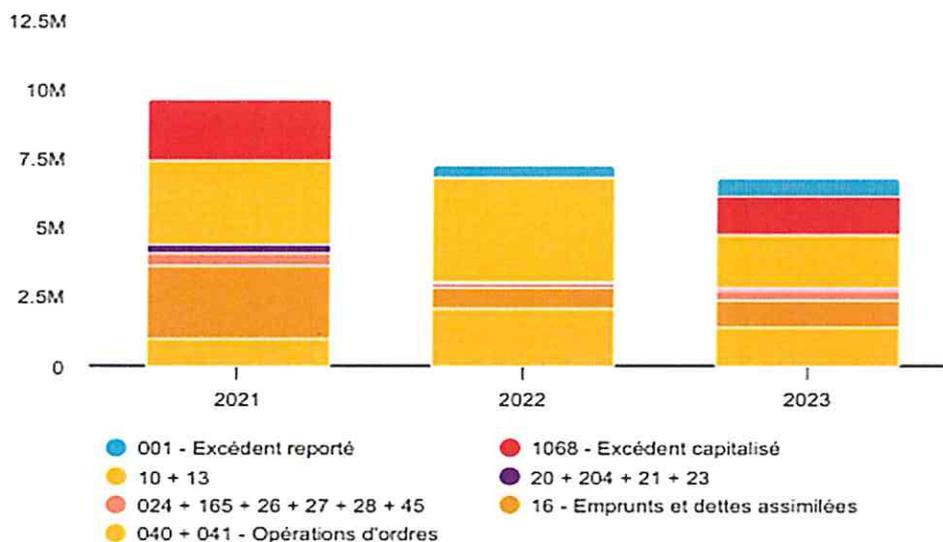
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 731 088 €, elles étaient de 8 667 548 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

	2021	2022	2023
Dotations et subventions	3 043 980,71	3 747 811,59	1 941 623,79
Excédent capitalisé 1068	2 235 474,31	0,00	1 400 000,00
Réduction réelle des dépenses d'investissement	283 569,52	75 391,38	64 350,15
Autres recettes réelles d'investissement	454 524,40	118 159,62	356 821,10
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16)	2 650 000,00	789 726,26	1 000 000,00
Recettes réelles d'investissement	6 432 074,63	4 731 088,85	4 762 795,04
Opérations d'ordre	981 439,59	2 076 992,11	1 401 139,85
Excédent d'investissement reporté	0,00	474 155,29	632 571,13
Recettes totales d'investissement	9 648 988,53	7 282 236,25	6 796 506,02



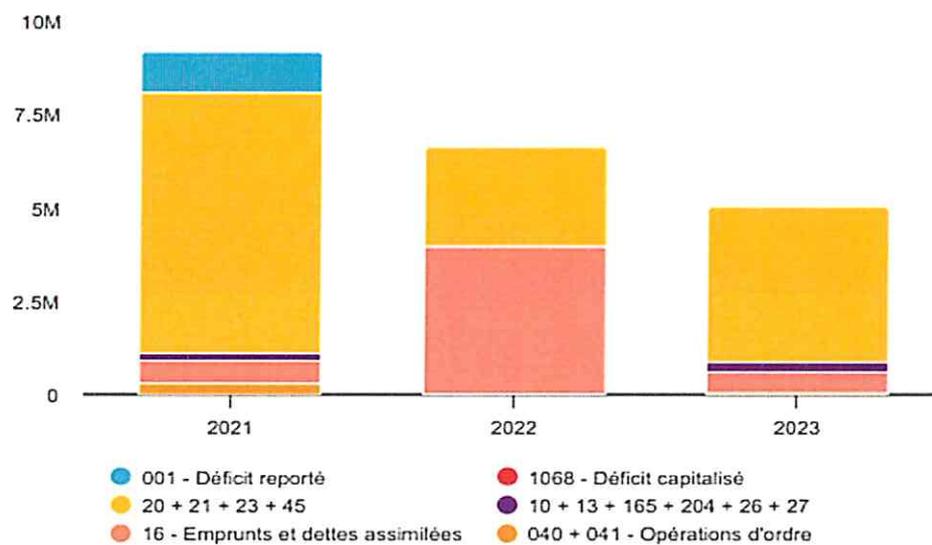
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 4 986 430,18 €, elles étaient de 6 649 665 € en 2022.

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement brut	6 986 009,26	2 672 695,07	4 157 619,90
Dépenses financières d'investissement	180 000,00	0,00	270 357,65
Remboursement de capital	644 755,35	3 971 054,32	558 452,63
Opérations d'ordre	287 058,28	5 915,73	51 900,00
Déficit d'investissement reporté	1 118 942,98	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	9 216 765,87	6 649 665,12	5 038 330,18



3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 682 498,78 €	14 095 677,34 €	413 178,56€
Section d'investissement	5 038 330,18 €	6 163 934,89 €	1 125 604,71 €
Total	18 720 828,96 €	20 259 612,23 €	1 538 783,27 €

Résultat n-1	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	1 663 282,22 €	-
Section d'investissement	0 €	632 571,13 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 682 498,78 €	15 758 959,56 €	2 076 460,78 €
Section d'investissement	5 038 330,18 €	6 796 506,02 €	1 758 175,84 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	2 098 632,21 €	1 261 179,00 €	-837 453,21 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 682 498,78 €	15 758 959,56 €	2 076 460,78 €
Section d'investissement	7 136 962,39 €	8 057 685,02 €	920 722,63 €
Total	20 819 461,17 €	23 816 644,58 €	2 997 183,41 €

BA ZAC Coudoulette (avec résultat N-1)	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	311 000,00 €	453 830,60 €	142 830,60 €
Section d'investissement	662 708,18 €	0 €	-662 708,18 €
Total	21 793 169,35 €	24 270 475,18 €	2 477 305,83 €

Hors budget annexe de la Coudoulette, et en intégrant les restes à réaliser constatés pour l'année 2023, les besoins de financement pour la section d'investissement et l'affectation des résultats se traduisent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2023	413 178,56 €
Résultats antérieurs reportés (R002)	1 663 282,22 €
Résultat à affecter	2 076 460,78 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement 2023	1 125 604,71 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	632 571,13 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT (R001)	1 758 175,84 €
Solde des restes à réaliser 2023	- 837 453,21 €
Besoin de financement	920 722,63 €

Compte tenu du besoin de financement en section d'investissement, le résultat sera affecté de la façon suivante :

Affectation des résultats 2023	
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 899 230,00 €
Ligne 002	
Résultat de fonctionnement reporté	177 230,78 €
Ligne 001	
Résultat d'investissement reporté	920 722,63 €

Il convient de préciser que le résultat de fonctionnement reporté de 177 230,78 € devient une recette fonctionnement pour l'exercice 2024 mais peut servir à alimenter la section d'investissement pour concrétiser les différents projets municipaux.

La section de fonctionnement pour 2024 sera équilibrée uniquement avec les recettes de l'exercice et sans le résultat reporté pour éviter de dépenser pour maintenir un fonctionnement constant à l'équilibre.

Concernant le budget annexe de la Coudoulette, celui-ci est voué à disparaître. En effet, en 2018, il a été décidé une dissolution du budget de la Coudoulette. Toutefois une dissolution ne peut être engagée tant que des compromis de vente sont en cours. Des démarches sont en cours pour clôturer ce budget annexe.

A ce jour, ce budget annexe affiche un déficit cumulé de - 519 877,58 €, soit la créance que doit le budget principal vers le budget annexe.

Plusieurs parcelles restent à céder permettant de venir couvrir ce déficit.

A l'issue de cette opération, les démarches seront engagées pour dissoudre ce budget, mais également pour engager une modification du PLU visant à valoriser les parcelles, propriétés de la commune, restant à céder, afin de les céder et concrétiser un projet d'aménagement réaliste et réalisable à la hauteur des attentes municipales.

4. Ratios d'analyse financière

▪ Les ratios nationaux obligatoires

	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	1 226,67	1 213,06	1 355,41
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1 337,19	1 420,30	1 532,65
Dépenses d'équipement brut / population	774,20	294,97	457,07
Encours de dette par habitant	1 031,69	682,18	715,95
DGF par habitant	67,74	65,17	0,00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	62.44 %	63.42 %	57.7 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	97.05 %	116.27 %	92.46 %
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	9.51 %	15.68 %	12.55 %
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	4.53 %	-14.78 %	8.79 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	76.11 %	47.42 %	46.19 %
Capacité de désendettement	8,00	3,02	3,68

	2021	2022	2023
DRF hors travaux en régie par habitant - Moyenne Nationale	1 003,00	1 003,00	1 003,00
Produits des impositions directes / population - Moyenne Nationale	543,00	543,00	543,00
RRF/Habitant - Moyenne Nationale	1 210,00	1 210,00	1 210,00
Dépenses d'équipement brut / population - Moyenne Nationale	327,00	327,00	327,00
Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale	797,00	797,00	797,00
DGF par habitant - Moyenne Nationale	153,00	153,00	153,00
Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale	57.1 %	57.1 %	57.1 %
DRF et remboursements de dette /RRF - Moyenne Nationale	89.7 %	89.7 %	89.7 %
Dépenses d'équipement brut / RRF - Moyenne Nationale	27.0 %	27.0 %	27.0 %
Dette /RRF - Moyenne Nationale	65.8 %	65.8 %	65.8 %

▪ Ratios de niveau

→ **Dépenses par habitant** : ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. II

peut donner un aperçu du niveau de service public offert à la population, mais ne reflète ni l'efficacité, ni l'efficience des services publics.

- **Recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il indique la richesse relative de la collectivité et permet de le comparer au niveau des dépenses.
- **Produit fiscal par habitant** : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il éclaire sur la richesse fiscale de la collectivité.
- **Effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Compte tenu de son objet, il doit être observé sur une longue période au minimum trois à cinq ans. Il éclaire sur les flux d'investissement récents et doit être complété par le stock d'équipement existant au sein de la collectivité.
- **Dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Ce ratio est peu significatif au sens où il ne reflète pas la marge de manœuvre financière de la collectivité. On lui préfère le ratio dette/épargne brute.

▪ **Ratios de solvabilité financière**

- **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
- **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
- **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate. Ce ratio peut être envisagé comme un indicateur de la présence ou non d'une marge de manœuvre fiscale pour la collectivité. Il est limité par les conditions politiques locales, d'une part, et la récente réduction drastique du pouvoir des collectivités, d'autre part.

6.1 Tableau des grands équilibres rétrospective

	2021	2022	2023
1. Recettes courantes de fonctionnement	12 190 954,61	12 983 180,11	13 001 245,68
Fiscalité directe	4 780 148,00	5 109 337,01	5 579 904,00
Reversement de fiscalité	2 983 362,00	2 982 303,00	3 080 241,00
Dotations et subventions	1 658 767,69	1 698 694,83	1 545 086,96
Redevances et autres produits	87 636,34	145 650,50	92 943,96
2. Dépenses courantes de fonctionnement	10 956 024,23	10 826 673,29	11 592 812,74
Frais de personnel	6 975 972,52	6 971 028,47	7 086 211,40
Charges de gestion générale	3 366 979,40	3 209 222,94	3 542 962,48
Autres charges	482 520,09	529 249,88	631 573,80
3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)	1 234 930,38	2 156 506,82	1 408 432,94
4. Résultat financier	-137 315,07	-144 186,47	-152 619,34
5. Résultat exceptionnel	72 354,96	31 485,28	506 604,81
6. CAF Brute (3 + 4 + 5)	1 169 970,27	2 043 805,63	1 762 418,41
Taux d'épargne brute	9.51 %	15.68 %	12.55 %
7. Recettes définitives d'investissement	3 749 827,63	3 941 362,59	2 332 325,04
Dotations et subventions	3 043 980,71	3 747 811,59	1 941 623,79
Autres recettes	454 524,40	118 159,62	356 821,10
8. Financements propres disponibles (6 + 7)	4 919 797,90	5 985 168,22	4 094 743,45
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	7 166 009,26	2 672 695,07	4 427 977,55
Dépenses d'équipement	6 986 009,26	2 672 695,07	4 157 619,90
Autres dépenses d'investissement	180 000,00	0,00	270 357,65
10. Remboursement du capital de la dette	644 755,35	3 971 054,32	558 452,63
11. CAF Nette (6 - 10)	557 461,92	-1 927 248,69	1 234 435,78
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	2 890 966,71	658 581,17	891 686,73
13. Emprunts nouveaux	2 650 000,00	789 726,26	1 000 000,00
14. Fonds de roulement au 01/01	1 779 301,60	1 914 708,27	3 695 853,35
15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)	1 865 756,09	3 695 853,36	3 834 636,62
17. Encours de la dette au 31/12	9 362 559,83	6 181 231,77	6 487 216,40
18. Capacité de désendettement (17/6)	8,00	3,02	3,68